

## INSCRIPTIONS A LA SELECTION POUR L'ADMISSION EN FORMATION AIDE-SOIGNANTE 2023

- **CAPACITE D'ACCUEIL : 60 places** en cursus complet bénéficiant de la prise en charge de la Région.

12 places sont réservées aux ASHQ (agents de service hospitalier qualifiés de la fonction publique hospitalière) et aux agents de service relevant de la formation professionnelle continue (voir dossier d'inscription ASHQ/AGENT DE SERVICE)

*Attention : le nombre définitif de places disponibles à l'entrée en formation peut évoluer en fonction des reports de sélection de l'année précédente.*

### INSCRIPTIONS OUVERTES DU 27 FEVRIER 2023 AU 12 JUIN 2023

ATTENTION VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT

1. EFFECTUER UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT :

<http://extranet.ifsilablancarde.com/MySelect/>

**ATTENTION : LA PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS L'INSCRIPTION DEFINITIVE**

2. TELECHARGER ET IMPRIMER LE DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LE 12 JUIN 2023

Après constitution, LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE DEPOSE DANS UNE ENVELOPPE

A L'IFSI BLANCARDE (Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 et le vendredi de 8h à 12h), ou ENVOYE AU SECRETARIAT par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :

IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

**TOUT DOSSIER QUI N'AURA PAS FAIT L'OBJET D'UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE MYSELECT SERA REJETE (les captures d'écran ou leurs impressions ne sont pas acceptées)**

**La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.**

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI Blancarde au plus tard le **12 JUIN 2023** (à 23H 59 cachet de la poste faisant foi).

**PASSÉ CE DELAI AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ**

#### DATES IMPORTANTES

- **ENTRETIENS : A PARTIR DU 27 MARS 2023**
- **RESULTATS D'ADMISSION : VENDREDI 7 JUILLET 2023 A 15H00**
- **RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 28 AOUT 2023**

**DEPÔT DES DOSSIERS : TOUS LES JOURS DU LUNDI AU JEUDI DE 8H00 A 16H00  
ET LE VENDREDI DE 8H00 A 12H00 (SANS RENDEZ-VOUS)**

## CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour être admis à suivre la formation d'Aide-Soignant(e), le candidat doit :

- Être âgé de 17 ans au minimum à la date d'entrée en formation
- Être reçu à l'épreuve de sélection organisée par l'IFAS
  
- Aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.
- Aucun diplôme n'est requis pour se présenter à l'épreuve de sélection.

Le directeur de l'institut met en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'aide-soignant, ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation.

## EPREUVE DE SELECTION

**Arrêtés du 07 avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, du **5 février 2021** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, du **12 avril 2021** portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

**ATTENTION** : Les convocations seront envoyées par **mail** à l'adresse indiquée lors de l'inscription.

Elles seront également consultables en ligne, pour les personnes ayant données l'autorisation d'affichage des données.

Afin de ne pas manquer votre date de convocation pour votre entretien, **il vous appartient de consulter régulièrement vos mails et notre site : [www.ifsilablancarde.com](http://www.ifsilablancarde.com).**

**Sont dispensés de l'épreuve de sélection**, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service: « Justifiant d'un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes; Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de soixante-dix heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

## RESULTAT D'ADMISSION

Affichage des résultats à l'IFSI de la Blancarde, et sur l'adresse internet suivante : **[www.ifsilablancarde.com](http://www.ifsilablancarde.com)**

**LE 07 JUILLET 2023 A 15H00**

A l'issue de l'épreuve d'admission et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Si, dans les 7 jours ouvrés suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

**La gratuité de la formation aide-soignant(e)** est applicable à la totalité du public **non-salarié**.

**Pour le public salarié, l'employeur prend en charge** le coût de la formation aide-soignant(e).

Fournir l'attestation de prise en charge de l'employeur au moment de la confirmation d'inscription.

Pour toutes demandes de devis merci de contacter le service comptabilité : [compta@ifsilablancarde.com](mailto:compta@ifsilablancarde.com)

### **IMPORTANT :**

Toutes les démarches en vue de l'obtention d'une prise en charge financière doivent être effectuées avant la date d'entrée en formation.

La notification de prise en charge partielle ou totale devra être jointe au dossier d'inscription pour l'entrée en formation aide-soignant(e).

En l'absence de cette attestation de prise en charge, l'intégralité de la somme due vous sera réclamée.

## CONSTITUTION DU DOSSIER : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

### **POUR TOUS LES CANDIDATS**

- **1 fiche d'inscription** téléchargée par le candidat sur le site : <http://extranet.ifsilablancarde.com/myselect/> dûment complétée et signée.
- **1 photo d'identité** récente à insérer sur la fiche d'inscription.
- **1 photocopie recto/verso** de la carte d'identité ou passeport en cours de validité (La durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 **aux personnes majeures est prolongée de 5 ans**. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valable 10 ans. *Décret du 20 décembre 2013.*)
- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation manuscrite.**
- **Un document manuscrit** relatant au choix du candidat :
  - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue
  - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.
    - **Ce document n'excèdera pas deux pages.** (1 page recto-verso ou 2 pages simples)
- La copie des originaux des diplômes ou titre traduits en français ou le cas échéant la copie des relevés des résultats, et les bulletins scolaires de la dernière année de formation.
- Attestation(s) de travail avec appréciation(s) employeur(s).

**Pour les ressortissants étrangers**, un titre de séjour **valide** pour l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral. » ([https //www.france-education-international.fr](https://www.france-education-international.fr))
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive, ...).

**ATTENTION : Le respect des consignes est un élément essentiel de la sélection.**

## DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS DE SERVICES :

- **Attestations justifiant à la fois du suivi de la formation** continue de soixante-dix heures relatives à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'au moins six mois en équivalent temps plein,

### OU

- **Attestation justifiant d'une ancienneté** d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

**Aucune information ne sera communiquée concernant la conformité et la complétude du dossier.**

**Tout dossier ne satisfaisant pas aux conditions nécessaires ne sera pas retenu.**

## RENTREE SCOLAIRE : LUNDI 28 AOÛT 2023

Durée de la formation : **44 semaines.**

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un dossier médical et administratif complet au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

### VACCINATIONS OBLIGATOIRES ELEVE AIDE - SOIGNANT

- DIPHTERIE-TETANOS-POLIOMYELITE (DT Polio)
- HEPATITE VIRALE B
- CERTIFICATION DE VACCINATION DE LA COVID-19 (QR CODE)

**Ces vaccinations seront exigées en cas d'entrée en IFAS.**

**[Merci de vous en préoccuper dès à présent.](#)**

## PROCEDURE PRE-INSCRIPTION EN LIGNE A LA SELECTION POUR L'ENTREE EN FORMATION D'AIDE-SOIGNANTE

PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT : <http://extranet.ifsilablancarde.com/MySelect/>

### 1) Cliquer sur D.E AIDE-SOIGNANT



D.E. AIDE-SOIGNANT  
AS INITIALE 2022 (Ouvert)  
Vendredi 10 Juin 2022  
Période d'inscription : 24/02/2022 au 10/06/2022

D.E. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE  
AP INITIALE 2022 (Ouvert)  
Vendredi 10 Juin 2022  
Période d'inscription : 24/02/2022 au 10/06/2022

### 2) Cliquer sur « inscription ».

AP INITIALE 2022 (Ouvert) RETOUR

Vendredi 10 Juin 2022  
Période d'inscription : 24/02/2022 au 10/06/2022

INFORMATION INSCRIPTION CONNEXION  
RESULTAT D'ADMISSION

### 3) Compléter les champs ci-dessous et valider

Inscription selection ×

Votre adresse courriel\*

Votre nom\* Votre prénom\*

VALIDER

### • Consulter votre boîte mail afin de cliquer sur le lien

IFSI Marseille Blancarde

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous votre mot de passe pour vous connecter au site de l'Institut.

Email de connexion : [SECRETARIAT@IFSILABLANCARDE.COM](mailto:SECRETARIAT@IFSILABLANCARDE.COM)

Mot de passe : <http://extranet.ifsilablancarde.com/MySelect/?ac=new&ni=2cbbec13d8c8091d2a0245d04d7adc5a&na=c98e31e322047553&e=0a84bf4f855d706a5f289c7e79efaf17&no=11ef9e574b6eb46d2f88f9ff66f63debdd8c9a04b2193bda>

Cordialement,

La cellule organisatrice des concours.

- Après avoir créé le mot de passe, cliquer sur « valider » :

#### 4) Renseigner tous les champs

**A NOTER :** Dans la rubrique Titre d'inscription ⇨ Catégorie : renseigner **DROIT COMMUN**

#### 5) Cliquer ICI pour télécharger le Dossier

## 5) Consulter votre boîte mail afin d'imprimer votre dossier

Message  Dossier.pdf (1 Mo)

Bonjour,

Vous venez d'effectuer votre pré-inscription au concours d'Auxiliaire de puériculture de l'IFAP de la Blancarde.

Afin de valider votre inscription, vous devez imprimer votre dossier d'inscription ci-joint, puis le déposer accompagné des pièces demandées à l'IFAP, **tous les jours de 8h30 à 16h30, ou adressé par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :**

**IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03**

<SPAN style=

Click [here](#) to report this email as spam.